

Nous demandons au moyen de cette motion que le gouvernement nous fournisse les mêmes renseignements que le premier ministre s'estimait en droit d'utiliser comme il l'a fait en janvier 1958. Comme l'a déclaré mon honorable ami de Bonavista-Twillingate, la situation aujourd'hui est semblable à celle qui existait le 20 janvier 1958. Nous sommes à la veille d'élections. Nous allons proclamer dans le pays que le chômage a atteint des niveaux dangereux et alarmants sous le régime actuel. Le gouvernement va réfuter cet argument. Il va essayer de justifier sa politique. Il va démontrer que la vie économique du Canada s'est améliorée graduellement. Cette affirmation va être mise en doute. Certains économistes la contestent déjà.

**Une voix:** Êtes-vous content?

**L'hon. M. Martin:** Le député me demande si je suis content. Il sait très bien que c'est là une question irréfléchie venant d'un néophyte. Nous voulons faire quelque chose à ce sujet, mais il faut d'abord que nous connaissions les faits. Qu'on nous donne ces prévisions que le ministre reçoit chaque jour, ou chaque mois. Qu'on nous donne cette série de rapports.

**M. Crestohl:** Pourquoi les supprimer?

**L'hon. M. Martin:** Pourquoi les honorables vis-à-vis se sentent-ils justifiés de nous refuser ces renseignements alors que le premier ministre a déclaré à la Chambre que ce genre de renseignements devraient être communiqués au Parlement? Comment peuvent-ils se justifier? Y a-t-il quelque chose dans ces rapports que le ministre cache, qui aille à l'encontre de l'idée que le public se fait de la conjoncture économique?

**L'hon. M. Pickersgill:** Ainsi qu'à l'encontre des dires du gouvernement?

**L'hon. M. Martin:** Oui, ainsi qu'à l'encontre des dires du gouvernement.

**Une voix:** Pas de souffleur!

**L'hon. M. Martin:** La situation va-t-elle s'aggraver dans les mois à venir?

**M. Pallett:** Nous ne sommes pas en 1956.

**L'hon. M. Pickersgill:** En effet, nous jouissons du plein emploi à l'époque.

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, l'argument que le premier ministre a invoqué le 20 janvier 1958, en des circonstances...

**Une voix:** Vous n'êtes pas prêt de l'oublier, n'est-ce pas?

**L'hon. M. Martin:** Personne ne l'oubliera jamais, car le premier ministre a fait alors une chose qui ne s'était jamais faite avant dans les annales du Parlement. Mais s'il avait

raison, nous avons aussi raison de demander ces rapports. Il est du devoir du gouvernement de produire ce document ou cette série de documents, ou série de rapports...

**L'hon. M. Churchill:** Quels documents? Quels rapports?

**L'hon. M. Martin:** ...qui indiquent l'évaluation de la conjoncture économique faite par les fonctionnaires du ministère.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

**L'hon. M. Hees:** Dieu merci!

**L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que nous avons le droit, en qualité de membres de la Chambre, de signaler les tactiques des honorables vis-à-vis et le cynisme...

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**L'hon. M. Churchill:** Vous ne pouvez pas encaisser!

**Une voix:** La petite poule d'eau!

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je conçois difficilement qu'on puisse invoquer le Règlement si tôt, mais si le député a vraiment une objection, je lui permets de l'exposer.

**L'hon. M. Pickersgill:** Voici à quoi j'en ai. Peut-être Votre Honneur constatera-t-il que ma faculté perceptive est plus sensible que celle du député de Winnipeg-Sud-Centre; le ministre de la Justice s'est mis à parler des tactiques auxquelles recourent les députés. Votre Honneur m'a imposé de sévères restrictions, et on a même laissé entendre que je ne pouvais pas établir l'identité des documents.

**L'hon. M. Churchill:** Vous ne l'avez pas fait.

**L'hon. M. Pickersgill:** Dans le cadre du débat occasionné par la motion à l'étude, les députés qui prennent la parole, et surtout le ministre de la Justice, ne sont certes pas habilités à prêter des arrière-pensées à d'autres députés qui exercent leurs droits dans cette enceinte.

**M. Montgomery:** Et que faites-vous en ce moment même?

**L'hon. M. Pickersgill:** Voilà pourquoi j'ai invoqué le Règlement. M'est avis qu'on devrait imposer des restrictions à l'honorable représentant.

**M. l'Orateur:** Je ne vois rien d'inconvenant à dire d'un député qu'il use de tactiques au cours du débat. Cette observation ne comporte, à mon sens, rien d'immoral.